

Une formation souple et originale ? Le diplôme universitaire « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers

Benoît JULLIEN

Fabrice VIGIER

Depuis la rentrée 2008¹, l'université de Poitiers propose à ses étudiants toute une série de cours en archivistique, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue. Ces cours pré-professionnalisants constituent un diplôme universitaire (DU) ayant pour intitulé officiel « Archives et métiers des archives »². Bien que modeste en nombre d'heures et journées d'enseignement, cette formation s'est montrée particulièrement attractive dès ses débuts. En effet, elle attire, chaque année, en moyenne une quarantaine de participants, ce qui fait d'elle – depuis sept ans – l'un des DU ayant les effectifs les plus importants de l'université de Poitiers. Son aire de recrutement dépasse, en outre, assez largement les frontières du seul Centre-Ouest français. Ainsi, selon les promotions, les étudiants et les agents qui s'y inscrivent viennent aussi bien d'Aquitaine, du Limousin, d'Île-de-France, d'Auvergne ou du Centre-Val de Loire, que de Bourgogne, Picardie, Languedoc-Roussillon, région PACA ou Normandie. Un tel succès a d'ailleurs déjà valu à cette formation un premier

¹ Les auteurs de cette modeste contribution tiennent à remercier les personnes suivantes pour leur aide dans l'élaboration de cet article, ainsi que pour leur concours dans la création et la gestion au quotidien de cette formation : Sébastien Aubineau, Idan Balan, Pascale Bianor, Lydie Bodiou, Céline Capillon, Frédéric Chauvaud, Pierre Carouge, François Dubasque, Danielle Gadeau, Virginie Guidot, Nathalie Guillemet, Mireille Jean, Yves Jean, Béatrice Jouan, Françoise Lambert, Isabelle Maurin-Joffre, Louis-Gilles Pairault, Jean-Michel Passerault, Jacques Péret, Brigitte Pipon-Guigueno, Christelle Potier, Pierre Quernez, Thierry Sauzeau, Catherine Tréhondat, Laurent Willemetz et l'ensemble du personnel des Archives départementales de la Vienne.

² On trouvera le descriptif détaillé de cette formation sur les sites de l'université de Poitiers (www.univ-poitiers.fr), de la Faculté des Sciences Humaines et Arts de Poitiers (sha.univ-poitiers.fr) ou des Archives de France (www.archivesdefrance.culture.gouv.fr).

article dans la *Gazette des archives* en 2010¹, mais aussi d'être récemment mentionnée dans le numéro spécial de la revue nationale *Culture et recherche* en 2013-2014 consacré aux questions d'archivistique².

Il n'est pas question ici de relater, en détail, l'histoire de ce DU « Archives et métiers des archives » depuis ses commencements. Néanmoins, il paraît important d'en décrire les grandes particularités, de façon à essayer de comprendre son attractivité et son utilité dans l'offre de formation de la faculté des sciences humaines et arts de Poitiers³. Pour cela, le présent article s'efforcera de répondre successivement – et de manière forcément synthétique – aux trois questions suivantes : comment cette formation s'est-elle mise en place à partir de l'année universitaire 2008-2009 ? Comment est-elle organisée et que propose-t-elle à ses participants ? Enfin, quel bilan peut-on faire de ce DU Archives au terme de ses six premières éditions ?

Octobre 2008 : la mise en place d'une nouvelle formation en archivistique à la faculté des sciences humaines et arts de Poitiers

Le jeudi 2 octobre 2008 est une date importante dans la petite histoire de cette formation. Ce jour-là, dans la grande salle Louis Rédet des Archives départementales de la Vienne, des étudiants et agents sont rassemblés pour assister à la toute première journée d'enseignement du nouveau DU d'archivistique que vient d'ouvrir l'université de Poitiers. Le nombre des présents – qui suivent successivement, durant cette séance initiale, un cours sur le « Droit et institutions des archives », puis une intervention sur « Les fonds d'archives » français⁴ – surprend agréablement les tout nouveaux responsables de ce diplôme : on compte, en effet, très exactement 40 inscrits et la salle de conférence est bondée...

¹ JEAN (Mireille), « Formation initiale, formation continue : le diplôme d'université (DU) Archives et métiers des archives de l'université de Poitiers », *La Gazette des archives*, n° 218 « La formation professionnelle : enjeux d'hier et d'aujourd'hui » (2010-2), Association des archivistes français, Paris, p. 157-162.

² *Culture et recherche*, n° 129, Hiver 2013-2014, n° spécial « Archives et enjeux de société », p. 44.

³ Cette formation est mentionnée dans l'article présentant la faculté des Sciences Humaines et Arts au début des années 2010 : voir JEAN (Yves), « Faculté des sciences humaines et arts », dans *Dictionnaire de l'université de Poitiers* (dir. Joël Dalançon), Geste Editions, 2012, p. 174-177, en particulier p. 176.

⁴ Lors de cette première journée de formation du 2 octobre 2008, Mireille Jean (alors directrice des Archives départementales de la Vienne) fait un cours intitulé « Droit et institutions des archives » de 9 h 00 à 12 h 30, tandis que son collègue Benoît Jullien (alors directeur des Archives départementales de Charente-Maritime) intervient sur le thème de la « Typologie documentaire. Les fonds d'archives : provenance, typologie, utilisation » durant l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 30.

Ces débuts prometteurs sont effectivement très encourageants pour la petite équipe d'universitaires et d'archivistes qui a œuvré au cours des mois et des semaines précédentes à l'ouverture d'une telle formation à Poitiers¹. Rétrospectivement, on peut dire que trois grandes raisons objectives expliquent alors – malgré des difficultés qu'il convient de ne pas minimiser – la mise en place assez rapide de ce tout nouveau DU « Archives et Métiers des archives » :

- En premier lieu, un tel projet aurait sans doute eu beaucoup de mal à aboutir sans les relations anciennes et régulières existant préalablement entre les Archives départementales et le département d'histoire de Poitiers. Tout d'abord, discipline oblige, les professeurs et maîtres de conférences d'histoire moderne, d'histoire contemporaine et, à un degré moindre, d'histoire médiévale, ont l'habitude de fréquenter la salle de lecture des Archives. Ils y viennent, en effet, pour leurs propres recherches, mais aussi pour y faire travailler leurs étudiants avancés de maîtrise, de DEA (jusqu'en 2006), puis de master 1, master 2 (depuis 2006) ou de doctorat. Par ailleurs, depuis au moins les années 1980, l'une des grandes originalités de la licence d'histoire de Poitiers est d'organiser – au niveau L3 – des enseignements d'initiation à la recherche historique dans la salle du service éducatif de cet établissement. Ainsi, chaque semaine durant une demi-journée, des enseignants-chercheurs y organisent des séances de présentation des grands types de sources d'histoire moderne ou d'histoire contemporaine, suivies de temps de dépouillement et d'exploitation de ces documents². Bref, il existe déjà en 2008 des liens pédagogiques assez étroits entre universitaires et archivistes. Une convention a même été signée le 5 mars 2002, officialisant les bonnes relations entre les deux institutions³. Elle est d'ailleurs toujours en vigueur aujourd'hui.

¹ L'idée de mettre en place une telle formation d'archivistique revient à Frédéric Chauvaud, professeur d'histoire contemporaine, au cours de l'année universitaire 2006-2007. Il en a aussitôt fait part à son collègue Fabrice Vigier, maître de conférences d'histoire moderne, puis très vite à Mireille Jean, alors directrice des Archives départementales de la Vienne. Dans les mois suivants (entre la fin de l'année 2006 et les premiers mois de l'année 2008), ces trois personnes ont ainsi multiplié les contacts avec les archivistes de la région Poitou-Charentes, mais aussi avec le Centre national de la fonction publique territoriale et les instances universitaires de l'époque (à la faculté des sciences humaines et arts et à la présidence de l'université de Poitiers), afin de monter un dossier solide d'habilitation de nouveau diplôme.

² Ces séances d'enseignement aux Archives départementales de la Vienne étaient notamment organisées par Dominique Guillemet, Sébastien Jahan, Jacques Marcadé, Jacques Péret et Fabrice Vigier (en histoire moderne) ou encore Frédéric Chauvaud (en histoire contemporaine).

³ Convention relative aux relations des Archives départementales de la Vienne avec l'université de Poitiers (UFR Sciences humaines et arts) datée du 5 mars 2002. Cette convention a été signée par Éric Espéret (président de l'université de Poitiers), Alain Fouché représentant René Monory

▪ Il existe, en outre, en 2008, des intérêts communs à la mise en place d'un enseignement d'archivistique, aussi bien pour les Archives départementales que pour le département d'histoire. Tout d'abord, du côté des archivistes, le besoin en formation continue apparaît alors très important. Un nombre substantiel de personnels en poste n'a effectivement reçu aucune formation initiale et apprend son métier par sa seule pratique professionnelle quotidienne. Par conséquent, l'instauration d'une formation à Poitiers pourrait s'avérer extrêmement pertinente et utile pour ce type de public. Elle présente même, pour certains agents en exercice, un triple intérêt : leur donner l'occasion d'acquérir les connaissances de base en archivistique, leur permettre de préparer les concours de la fonction publique territoriale (attaché de conservation, assistant de conservation, etc.), leur donner enfin la possibilité d'obtenir un vrai diplôme universitaire (ce qui n'est pas le cas dans les offres de formation continue classique, qui ne sont presque jamais diplômantes). Parallèlement, le public étudiant – notamment au niveau master – ne peut qu'être intéressé par l'établissement de tels enseignements pré-professionnalisants car cela leur offre, en effet, un débouché professionnel supplémentaire, et autre que l'enseignement, vers les métiers du livre, le journalisme ou la fonction publique. L'une des principales missions de l'université est désormais de chercher à insérer au mieux ses étudiants dans la vie active.

▪ Enfin, la troisième raison expliquant la finalisation de ce projet est d'ordre financier. Un diplôme universitaire (DU) n'est pas, par définition, un diplôme national : il ne bénéficie d'aucune aide financière de la part de l'État et du ministère de l'Enseignement supérieur. Tout DU doit, par conséquent, absolument s'auto-financer. Or, à la rentrée 2008, le nouveau diplôme poitevin d'archivistique a prévu deux sources principales de financement. La première consiste, tout naturellement, en les frais d'inscription payés par les participants. Il est donc important d'avoir un nombre suffisant d'inscrits pour assurer sa pérennité, d'autant plus que l'équipe enseignante en charge de ce DU fait le choix d'adopter le tarif minimum en vigueur pour les étudiants intéressés. Quant à la seconde source de financement, elle provient de l'antenne régionale du Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT), cet organisme ayant pour mission d'offrir et de proposer des formations continues aux agents en place des diverses collectivités territoriales. Et justement, en septembre 2008, il accepte d'accorder son soutien financier au projet de DU « Archives et métiers des archives », dans la mesure où ce nouveau diplôme

(président du conseil général de la Vienne), Jean-Michel Passerault (doyen de la faculté des sciences humaines et arts) et Mireille Jean (directrice des Archives départementales de la Vienne).

intéresse plusieurs agents. La décision est importante, presque historique : c'est la première fois que le CNFPT Poitou-Charentes finance une formation continue diplômante !

Dès lors, au cours du printemps 2008, toutes les conditions (aussi bien pédagogiques, matérielles que financières) semblent réunies pour l'ouverture prochaine de cette nouvelle formation. Le directeur du département d'histoire¹ – en collaboration avec les initiateurs du projet – dépose alors un dossier d'habilitation auprès des instances universitaires poitevines, afin d'obtenir sa mise en place à la rentrée suivante. Bien évidemment, ce dossier présente, dans tous ses détails, le projet en question : son contenu très généraliste, son calendrier, ses objectifs et ses modalités de contrôle de connaissances. Il insiste notamment sur les deux principales originalités de la formation. En premier lieu, son volume horaire d'enseignement est relativement modeste : 42 heures seulement, réparties sur 6 journées, et suivies d'un stage obligatoire d'au minimum une semaine. En plus d'être plus facilement finançable, une telle organisation offre plusieurs avantages. Elle permet d'abord aux agents intéressés de la suivre sans nécessairement se mettre en congé de formation. Parallèlement, les étudiants peuvent – sans trop de difficultés – s'y inscrire, tout en continuant leurs études, notamment dans le second cycle universitaire. L'autre originalité de ce DU est d'être, par ailleurs, en grande partie mutualisé avec des enseignements du master « Civilisation, histoire, patrimoine, sources » de la faculté de sciences humaines et arts de Poitiers. Ainsi, certaines de ses séances servent également d'« outil » au niveau master 1, tandis que d'autres font office de séminaire au niveau master 2 pour les périodes moderne et contemporaine. Quoi qu'il en soit, le projet pédagogique du DU « Archives et métiers des archives » est approuvé et validé par le Conseil des études et de la vie universitaire de l'université le 30 juin 2008, puis par le Conseil d'UFR de sciences humaines et arts le 8 juillet 2008.

Le dispositif du diplôme universitaire

Les choix qui avaient présidé à la création du diplôme universitaire en 2008 – un cursus à la fois initial et professionnalisant, des enseignements dispensés par des professionnels, l'obligation de suivre un stage, la validation du diplôme

¹ Le directeur du département d'histoire est Fabrice Vigier en 2008, l'un des initiateurs du projet, ce qui facilite évidemment alors la finalisation du projet de DU.

par un examen – trouvent naturellement leur application dans l'organisation pratique de la formation.

Les publics visés

La formation est accessible aux étudiants dès la deuxième année de licence, y compris à ceux qui ne suivent pas leur scolarité à l'université de Poitiers. Dans la pratique, la plupart des élèves inscrits sont en master I ou II, en histoire ou en lettres, à un moment où les questions liées à l'avenir professionnel se posent avec davantage d'acuité. Ils ont ainsi la possibilité d'avoir une approche du métier d'archiviste dépassant les informations obtenues sur les professions de la culture et du patrimoine. Le diplôme universitaire permet également aux étudiants lancés dans un travail de recherche de mieux appréhender le monde des archives, l'organisation des services, la constitution ou la répartition des fonds, la structuration des instruments de recherche.

La formation s'adresse également à des agents publics, quel que soit leur statut et leur lieu d'exercice : agents de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, titulaires, contractuels ou sur différents contrats d'insertion professionnelle. Si tous les cas de figure sont possibles, il s'agit pour l'essentiel d'agents ayant le profil d'adjoint du patrimoine, avec une pratique plus ou moins longue du métier d'archiviste sans en avoir nécessairement toutes les bases et désireux de mieux connaître le déroulement de la chaîne archivistique dans son ensemble. La formation permet alors de donner un fondement plus théorique à leurs savoir-faire. L'enjeu n'est pas anodin : outre l'investissement personnel exigé – en temps mais aussi parfois en argent – quand les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'employeur, l'agent (re)devient un étudiant et accepte de mettre à jour ses connaissances, de revoir éventuellement ses habitudes de travail et d'acquérir de nouvelles méthodes. Et cela d'autant plus que les exigences universitaires se retrouvent dans l'examen sanctionnant la formation ; il apporte à la fois légitimité et reconnaissance mais il arrive aussi qu'il soit un échec, ce qui peut être dérangeant sur l'instant.

D'autres situations sont possibles : des agents en reconversion professionnelle, exerçant des niveaux de responsabilité variables dans l'enseignement, dans la lecture publique ou dans les services sociaux de leur collectivité ou, au contraire, des personnes bénéficiant d'un contrat d'avenir et voulant être opérationnelles le plus rapidement possible. On peut noter également l'inscription, chaque année ou presque, de demandeurs d'emploi et de personnes souhaitant reprendre leurs études sans s'engager dans une formation longue.



Session 2008 : un cours dans la salle Louis Rédet des Archives départementales de la Vienne
© Archives départementales de la Vienne/Jean-Philippe Bozier

Les enseignants

L'intention des concepteurs de la formation était d'avoir des enseignants capables de dispenser les principes théoriques et les techniques de l'archivistique mais en les reliant toujours à une réelle pratique professionnelle. Ils ont donc fait appel dès le début à des archivistes en poste dans différents services territoriaux d'archives ou à la direction des Archives de France, selon les mouvements de personnel et en s'appuyant plus particulièrement sur les ressources offertes par les Archives départementales de la région Poitou-

Charentes¹. En revanche, les cours consacrés à l'utilisation des sources dans la recherche historique sont donnés par des enseignants-chercheurs de l'université de Poitiers². La direction du diplôme universitaire est assurée conjointement par un enseignant de l'université de Poitiers et par le directeur des Archives départementales de la Vienne³. Ils sont chargés notamment de tout ce qui a trait à la préparation, à l'organisation et au déroulement de la formation : ils assurent également le lien entre les intervenants, les élèves et les différents partenaires.

Le lieu

Tous les cours ont lieu dans les locaux des Archives départementales de la Vienne qui disposent d'une salle de conférences modulable et sonorisée. Le choix de la salle tient à des considérations pratiques – disponibilité des locaux, installation du matériel de vidéo-projection, accueil des intervenants et des étudiants – mais aussi à la volonté de rappeler le caractère spécifique et professionnalisant de cette formation. Les élèves ont facilement accès aux ressources de la salle de lecture, aux instruments de recherche et aux ouvrages d'archivistique⁴.

Le programme

De manière concrète, les 42 heures de cours se déroulent sur six journées se répartissant entre le début du mois d'octobre et la fin du mois de novembre selon une périodicité variable⁵. La progression des enseignements s'attache à

¹ Ainsi, pour la première année, les enseignements archivistiques ont été donnés par Françoise Banat-Berger (chef du département de l'innovation technologique et de la normalisation à la direction des Archives de France), Pierre Carouge (directeur-adjoint des Archives départementales de la Vienne), Jean-Pascal Foucher (directeur des Archives départementales de l'Orne), Mireille Jean (directrice des Archives départementales de la Vienne), Benoît Jullien (directeur des Archives départementales de Charente-Maritime), Brigitte Pipon (directrice des Archives départementales des Deux-Sèvres) et Claire Sibille (conservateur au département de l'innovation technologique et de la normalisation de la direction des Archives de France).

² Sont intervenus en 2008 : Frédéric Chauvaud (professeur d'histoire contemporaine), Fabrice Vigier (maître de conférences d'histoire moderne) et Thomas Deswartes (maître de conférences d'histoire médiévale).

³ La direction du DU Archives et Métiers des archives est assurée par Mireille Jean et Fabrice Vigier de 2008 à 2012, puis par Benoît Jullien et Fabrice Vigier de 2013 à 2016.

⁴ Il est également plus facile d'organiser ainsi une visite systématique des locaux.

⁵ Les cours ont lieu en général tous les quinze jours environ, de manière à permettre aux étudiants et surtout aux agents qui habitent parfois très loin de Poitiers de suivre la formation sans trop de gêne pour leur activité professionnelle. En revanche, pour des questions de calendrier, les cours

suivre la logique de la chaîne archivistique en insistant sur les principaux domaines de l'archivistique générale :

- l'environnement institutionnel et juridique dans lequel se meuvent les archivistes, en insistant sur l'organisation des archives en France, sur les dispositions du Code du patrimoine et leurs conséquences ;
- la collecte des archives et le travail mené en amont auprès des producteurs d'archives publiques ;
- le traitement matériel et intellectuel des fonds ;
- les questions liées à la communication des archives, au droit d'accès et à la réutilisation des données publiques ;
- un panorama des différents outils utilisés aujourd'hui pour mettre en valeur les fonds d'archives ;
- l'archivage électronique et la gestion des processus de dématérialisation et de numérisation ;
- la série de cours se termine par deux séances consacrées à l'usage des archives dans la recherche historique et au regard que les historiens et l'historiographie portent sur elles.

L'ensemble du cursus insiste à la fois sur l'encadrement juridique et normatif, son indéniable complexité mais également sur l'exercice pratique du métier d'archiviste – à l'aide d'exemples concrets – et sans négliger les attentes du public à l'égard des archives ni leur dimension patrimoniale.

Depuis la première session du diplôme universitaire, des modifications ont été apportées chaque année ou presque, de manière à mieux répondre aux demandes des élèves. La part faite aux usages des archives en histoire a été réduite de manière à pouvoir aborder plus complètement l'archivage électronique (à travers l'exemple concret du système d'archivage électronique devenu opérationnel aux Archives départementales de la Vienne à partir de 2012). Cette redistribution a permis également de prévoir une intervention sur les opérations de numérisation à travers le programme mis en œuvre par un service d'archives. L'expérience acquise depuis 2008 a conclu à la nécessité de prévoir une séance introductive consacrée au vocabulaire juridique et archivistique, à l'histoire des archives et à une typologie rapide des fonds, de façon à faciliter la compréhension des notions qui sont développées dans les cours suivants.

de l'année 2015-2016 ont été rassemblés sur le mois de novembre après une première séance introductive qui s'est déroulée à la mi-octobre. Chaque journée comprend 7 heures de cours.

Le stage

À la formation donnée en salle, s'ajoute un stage d'observation et de découverte que tous les élèves doivent accomplir pendant le second semestre de l'année universitaire dans un service d'archives constitué comptant dans ses effectifs un archiviste professionnel. Sa durée minimale est fixée à cinq jours mais on peut le prolonger à la demande en fonction des disponibilités du stagiaire et de la structure d'accueil¹. L'objectif du stage est bien de découvrir et de comprendre le fonctionnement d'un service dans ses différents aspects et de participer à un travail archivistique comme la mise en ordre de dossiers ou le premier traitement d'un petit fonds (pièces isolées, archives privées, fonds iconographiques). Il peut s'agir par exemple de reprendre une partie des registres d'examen d'une faculté en respectant le cadre de classement établi, de traiter des dossiers de carrière, des permis de construire, des rapports de gendarmerie, des dossiers de marché ou d'accidents de travail. Ce stage doit être l'occasion de manipuler des circulaires de tri ou des tableaux de gestion, de faire du tri à l'intérieur d'un dossier, d'identifier les documents, leur provenance, les éventuelles éliminations à pratiquer, de rédiger quelques analyses, de coter et de conditionner les articles. Certains stagiaires ont participé à des opérations de numérisation et d'autres ont accompagné les agents partis recueillir des témoignages oraux.

Il incombe aux étudiants de proposer un lieu de stage qui est ensuite validé par les co-directeurs de la formation². Les démarches officielles (courrier, envoi d'un *curriculum vitae*, éventuellement un rendez-vous préalable, convention de stage) sont également à la charge des élèves et participent de la formation. Compte tenu du nombre important de stagiaires à placer – environ quarante chaque année – les lieux d'accueil sont d'une grande diversité géographique et administrative. Les institutions d'archives au sein de la région Poitou-Charentes sont très sollicitées et reçoivent chaque années plusieurs stagiaires du diplôme universitaire : Archives départementales, Archives municipales, Archives du conseil régional, service des archives de l'armement et du personnel civil, Service historique de la marine de Rochefort. Certains stagiaires ont également été reçus dans des services proches de leur lieu de vie ou de travail : service des archives de la préfecture de police, du monde du travail, les Archives nationales d'outre-mer, les archives du royaume de Belgique à Bruxelles³.

¹ Il est également possible aux élèves, suivant leur motivation ou leur projet professionnel, d'effectuer un second stage dans un autre service d'archives.

² À noter que les agents en poste dans un service doivent trouver un stage dans un autre service que le leur.

³ Chaque année ou presque, les archives d'entreprises privées sont également sollicitées, et notamment la MAIF à Niort, les maisons de cognac Hennessy ou Martel.

Le contrôle des connaissances

S'agissant d'un diplôme délivré par l'université, le contrôle des connaissances est une nécessité ; c'est également une manière de reconnaître le travail accompli par les élèves. Le contrôle s'effectue en deux étapes :

- à l'issue des six premières journées de formation, une épreuve écrite de 4 heures prend la forme d'une série de questions portant sur l'ensemble des cours. Selon les cas, les questions appellent des réponses courtes ou des développements plus structurés. La note obtenue compte alors pour 50 % dans le résultat final¹ ;

- le stage implique la rédaction d'un rapport de dix pages devant présenter le service d'accueil, le travail effectué et faire le lien avec la formation du premier semestre. Les élèves sont encouragés à enrichir leur texte par des annexes. La note compte pour moitié dans l'évaluation.

Les correcteurs sont choisis parmi les intervenants du diplôme qui tiennent compte du fond mais également de la présentation matérielle, de la forme et des qualités d'expression. Les rapports de stage font l'objet d'une double correction.

Esquisse de bilan de la formation (2008-2015)

Plus de sept ans après ses débuts, on peut se risquer enfin à un rapide bilan de cette formation. En effet, à l'exception notable de l'année universitaire 2012-2013², pas moins de six promotions d'inscrits du DU Archives se sont succédé depuis septembre 2008. Il paraît donc possible d'en tirer quelques enseignements, tant au niveau strictement statistique et académique qu'en termes d'insertion, de débouchés ou de formation professionnelle.

Bilan académique : une forte proportion de reçus

Depuis ses débuts, le DU Archives et métiers des archives n'a jamais eu de problème de recrutement. En effet, 245 personnes ont suivi cette formation entre septembre 2008 et juin 2015, soit une moyenne de près de 41 par an. Le

¹ Se reporter aux annexes pour avoir un exemple de contrôle.

² L'équipe pédagogique en charge du DU Archives et Métiers des archives a pris la décision de suspendre cette formation en 2012-2013. En effet, cette année-là, plusieurs intervenants importants ont changé d'affection professionnelle. C'est le cas notamment de Mireille Jean (directrice des Archives départementales de la Vienne et co-directrice du DU Archives) qui est alors nommée, en cours d'année civile, directrice des Archives départementales du Nord à Lille.

nombre d'inscrits a d'ailleurs peu varié d'une année sur l'autre, les effectifs annuels se situant toujours dans une fourchette comprise entre 35 et 44 entre les rentrées 2008 et 2014. Parmi ces inscrits, les étudiants – notamment de master 1 et 2 – ont toujours été les plus nombreux, le nombre d'agents oscillant selon les promotions entre 8 et 18 personnes et représentant environ 35 % du total des effectifs.

Années universitaires	Nombre d'inscrits	Nombre de reçus
2008-2009	40	35 (87,5 %)
2009-2010	40	35 (87,5 %)
2010-2011	44	36 (81,81 %)
2011-2012	39	35 (89,74 %)
2012-2013	Non ouvert	Non ouvert
2013-2014	38	30 (78,94 %)
2014-2015	44	35 (79,54 %)
<i>Totaux</i>	<i>245</i>	<i>206 (84,08 %)</i>

Le nombre d'inscrits et de reçus du DU Archives et métiers des archives de Poitiers
(2008-2015)

Le taux de réussite de cette formation est, en outre, relativement élevé. Sur les 245 inscrits enregistrés, 206 ont obtenu le diplôme préparé, soit plus de 84 %. Par ailleurs, le pourcentage de reçus varie peu d'une année à l'autre et se situe entre 78 % et 90 % selon les promotions. Les agents participant à ce DU semblent particulièrement motivés : ils sont seulement 9 sur 86 à avoir échoué au cours des six dernières années.

Années universitaires	Nombre d'inscrits	Nombre de reçus
2008-2009	12	11 (91,66 %)
2009-2010	16	15 (93,75 %)
2010-2011	15	14 (93,33 %)
2011-2012	17	15 (88,23 %)
2012-2013	Non ouvert	Non ouvert
2013-2014	8	7 (87,5 %)
2014-2015	18	15 (83,33 %)
<i>Totaux</i>	<i>86</i>	<i>77 (89,53 %)</i>

Le nombre d'agents inscrits et d'agents reçus
du DU Archives et métiers des archives de Poitiers (2008-2015)

Bilan qualitatif

Depuis la première session du diplôme universitaire pendant l'année scolaire 2008-2009, les organisateurs demandent aux élèves d'évaluer par écrit les différents aspects de la formation (procédure d'évaluation de la formation par les participants) : contenu, organisation, supports de cours, etc. Les remarques ainsi formulées sont prises en compte autant que possible et elles ont permis de faire évoluer les cours, d'insister sur la définition des termes employés, d'illustrer les concepts par des exemples concrets et de fournir plus rapidement les supports de cours.

Parmi les points positifs relevés par les étudiants eux-mêmes, on peut souligner :

- le caractère généraliste et complet de la formation qui met en perspective l'ensemble des missions revenant aux services d'archives et aux archivistes ;
- l'intervention de praticiens, leurs approches différentes, ce qui enrichit le contenu des interventions, réduit également le risque de développements trop théoriques et facilite les passerelles avec la réalité professionnelle ;
- la diversité même de ces praticiens, de leur formation, des postes occupés, des responsabilités exercées et de leur degré de spécialisation ;
- une organisation et un déroulé adaptés aux étudiants comme aux agents déjà en poste, moins disponibles et non remplacés lorsqu'ils partent en formation ;
- la possibilité offerte aux agents de mieux replacer leur activité dans la chaîne archivistique, de combattre ainsi le cloisonnement et le fractionnement des tâches ; et pour certains agents, appartenant souvent à de petites structures, les échanges informels avec d'autres archivistes, qui ne sont pas si fréquents dans leur vie professionnelle, sont également appréciés et vécus comme autant d'encouragements.

Parmi les difficultés exprimées, les participants à cette formation insistent parfois sur :

- la lourdeur incontestable des journées et la quantité des informations transmises tout au long des sept heures de cours ;
- la difficulté de concevoir des travaux pratiques pertinents, compte tenu à la fois des effectifs et des allocations horaires attribuées à la formation empêchant le dédoublement de la classe ;

- le caractère hétérogène des élèves, de leurs parcours, de leurs projets professionnels et de leurs attentes ; beaucoup regrettent l'insuffisance des échanges entre les étudiants et les agents déjà en poste.

Il n'en demeure pas moins vrai que les remarques faites par les élèves sont dans l'ensemble très positives.

Bilan au niveau des débouchés et des finalités professionnelles

Entre 2008 et 2015, le DU Archives et métiers des archives réunit finalement, au sein d'une même formation, trois types de public, qui n'ont pas exactement les mêmes attentes vis-à-vis de cet enseignement d'archivistique.

En premier lieu, l'énorme majorité des agents de l'État et des collectivités territoriales – surtout ceux travaillant déjà dans un service d'archives – viennent avant tout y chercher un complément théorique à leurs pratiques professionnelles. Mais certains d'entre eux trouvent parfois dans ce DU un moyen de reconversion, voire parfois de promotion. Ainsi, en 2014, un(e) agent qui était assistante sociale du conseil général de la Charente est devenue – après l'obtention de son DU – « chargée du pré-archivage » aux Archives départementales de la Charente. La même année, une bibliothécaire de la ville d'Evry est parvenue, dans les mois qui ont suivi la délivrance de son DU, à obtenir un poste de « chargée d'études documentaires » aux Archives nationales à Paris. Et il existe d'autres exemples d'évolution de carrière parmi les 86 inscrits enregistrés en formation continue, même s'il n'est pas possible de les quantifier statistiquement.

Les étudiants – notamment ceux également inscrits en master recherche – ne suivent évidemment pas cette formation avec les mêmes objectifs. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit surtout de découvrir le métier d'archiviste qu'ils ne connaissent pas toujours et d'enrichir leur *curriculum vitae* avec un stage et un diplôme universitaire supplémentaires. Toutefois, pour quelques-uns d'entre eux, cela peut également être une occasion d'insertion professionnelle. En effet, chaque année, ils sont quelques étudiants très motivés à envisager sérieusement, lors de ces journées de formation, à devenir archiviste. Les responsables du DU leur offrent alors la possibilité de faire plusieurs stages durant l'année, de façon à enrichir leur CV. Dans presque chaque promotion depuis 2008, plusieurs d'entre eux réussissent à intégrer ensuite un master pro archives. Au terme de l'année 2011-2012, trois étudiants poitevins ayant obtenu le DU ont ainsi été admis en master 2 Archives à Angers, et une autre étudiante dans celui de Mulhouse. Cela a été le cas également pour trois autres inscrits

estudiantins de la promotion 2013-2014. Par ailleurs, au mois de juin 2015, un étudiant poitevin de cette formation – également inscrit en master 2 d'histoire moderne – a été reçu au concours sur titres de l'École des chartes : ce résultat assez exceptionnel méritait d'être mentionné.

Enfin, quasiment depuis les débuts, on recense parmi les inscrits du DU Archives et métiers des archives quelques demandeurs d'emplois (même s'ils ne sont pas tous systématiquement inscrits à Pôle Emploi). Suivre cette formation au coût très raisonnable¹ leur offre effectivement plusieurs occasions : faire un ou plusieurs stages, décrocher un nouveau diplôme et compléter leur CV, et même préparer certaines années les concours de la fonction publique territoriale (attaché de conservation du patrimoine, assistant de conservation, etc.). En tout cas, il est extrêmement difficile de suivre ce type de public après leur année de DU et de savoir ce qu'il devient ensuite. On peut simplement dire que l'une de ces demandeuses d'emploi, inscrite en 2014-2015, a su en tirer grand avantage : elle en a profité pour multiplier les stages et expériences archivistiques parfois rémunérés, et a finalement réussi à être admise en master 2 Archives à Angers à la rentrée 2015.

Conclusion

L'expérience acquise depuis 2008 et le nombre d'élèves s'inscrivant chaque année² – étudiants comme agents en poste ou particuliers – montrent que le diplôme universitaire « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers a trouvé sa place dans l'offre de formation en archivistique existant

¹ Le coût de ce DU Archives et Métiers des archives s'élevait effectivement à environ 250 euros jusqu'à la rentrée 2014. Au grand dam des responsables de cette formation, l'université de Poitiers a décidé d'augmenter, de manière très substantielle, le tarif de l'inscription à la rentrée 2015 : celui-ci s'élève désormais pour les non-étudiants à 437,10 euros (application différée de la décision du Conseil des études et de la vie universitaire du 7 mars 2013 et du conseil d'administration de l'université de Poitiers du 12 avril 2013, qui augmente le prix de l'inscription dans les DU d'environ 200 euros).

² Les effectifs du DU Archives s'élevaient à 43 personnes en 2015-2016 (dont 12 agents, 1 emploi d'avenir et 3 demandeurs d'emploi) et à 44 inscrits en 2016-2017 (dont 26 agents ou vacataires et 2 demandeurs d'emploi). Dans la promotion 2015-2016, 37 inscrits sur 43 ont obtenu le diplôme.

aujourd'hui en France. Certes, il s'agit d'une formation modeste, en comparaison des solides masters professionnels d'archivistique existant à Angers, Lyon, Mulhouse, Saint-Quentin-en-Yvelines ou Paris VIII.

Néanmoins, le DU Archives et métiers des archives répond à un autre besoin : celui d'une formation courte, capable de rassembler un public assurément hétérogène. Aux étudiants, il apporte une première connaissance des archives et de l'archivistique, qui leur permettra, s'ils le veulent, de faire le choix d'une orientation professionnelle. Aux agents, il offre la possibilité d'enrichir leurs connaissances, de voir reconnaître leurs compétences par un diplôme et de concevoir leur pratique professionnelle avec plus de recul. À ce double titre, on peut donc dire que les initiateurs de ce diplôme ont atteint, en grande partie, leurs objectifs.

Benoît JULLIEN

Conservateur général du patrimoine

Directeur des Archives départementales de la Vienne

Co-directeur du DU « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers

Fabrice VIGIER

Maître de conférences d'histoire moderne

Responsable de la licence d'histoire

Co-directeur du DU « Archives et métiers des archives » de l'université de Poitiers

ANNEXES

Programme du diplôme universitaire pour l'année 2015-2016

Université de Poitiers – Faculté de Sciences Humaines et Arts – Département d'histoire

2015-2016

DU : Archives et métiers des archives

Un complément indispensable

pour découvrir les métiers des archives avec des professionnels



En collaboration avec :

Archives départementales de la Charente (16) ;
Archives départementales de la Charente-Maritime (17) ;
Archives départementales des Deux-Sèvres (79) ;
Archives départementales de la Vienne (86)

CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE / POITIERS FONDATION UNIVERSITE



Programme de la formation

Modules ou enseignements et autres éléments du programme	Volume horaire effectif annuel pour l'étudiant				Nom et qualification des enseignants et intervenants
	Cours	TD	TP	Autres	
Horaires : 9 h 15 - 12 h 45 ; 14 h - 17 h 30					
1) Journée du lundi 12 octobre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- Accueil (9 h : agents ; 9 h 30 : étudiants) ; introduction (présentation générale du DU, méthodologie et bibliographie) et visite du bâtiment des Archives départementales : caractéristiques d'un bâtiment d'archives	3 h 30				Fabrice VIGIER, maître de conférences en histoire moderne et co-directeur du DU, et Benoît JULLIEN, directeur des Archives départementales de la Vienne, et co-directeur du DU
- Notions d'archivistique, histoire des archives et typologie des fonds	3 h 30				Benoît JULLIEN, directeur des Archives départementales de la Vienne
2) Journée du lundi 2 novembre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- Droit des archives	3 h 30				Pierre CAROUGE, directeur-adjoint des Archives départementales de la Vienne
- Panorama des institutions d'archives	3 h 30				Benoît JULLIEN, directeur des Archives départementales de la Vienne
3) Journée du lundi 9 novembre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- Collecte des archives contemporaines. Gestion des archives courantes et intermédiaires	3 h 30				Louis-Gilles PAIRAULT, directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime
- La conservation matérielle des archives	3 h 30				Isabelle MAURIN-JOFFRE, directrice des archives de l'Académie des sciences - Institut de France

4) Journée du lundi 16 novembre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- Description archivistique	3 h 30				Agnès VATICAN, directrice des Archives départementales de la Gironde
- Les instruments de recherche (typologie, contenu, normalisation, diffusion)	3 h 30				Agnès VATICAN, directrice des Archives départementales de la Gironde
5) Journée du lundi 23 novembre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- La communication des archives au public (salle de lecture, règles juridiques)	3 h 30				Pierre CAROUGE, directeur-adjoint des Archives départementales de la Vienne
- Valorisation des fonds d'archives (actions culturelles et éducatives)	3 h 30				Louis-Gilles PAIRAULT, directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime
6) Journée du lundi 30 novembre 2015 (aux Archives départementales de la Vienne) :					
- Numérisation des archives ; archivage électronique	3 h 30				Pierre BRÉMOND, chargé des projets de numérisation, et Sylvie HILAIREAU, chargée de l'archivage électronique, Archives départementales de la Vienne
- Les usages des archives en histoire moderne et en histoire contemporaine	3 h 30				Fabrice VIGIER, maître de conférences en histoire moderne et co-directeur du DU, et Frédéric CHAUVAUD, professeur d'histoire contemporaine
7) Lundi 18 janvier 2016 de 13h à 17h à Poitiers (lieu à préciser)					
- Contrôle des connaissances	4 h				
8) Au moins un PROJET d'observation d'un service d'archives (au second semestre)					
	35 h				
Total	81 h				

Contrôle des connaissances pour la session 2010-2011

DU Archives et Métiers des Archives
Outils de M1 Histoire/Histoire de l'Art/Musicologie
Université de Poitiers
Archives départementales de la Vienne

CONTROLE DES CONNAISSANCES DU 13 JANVIER 2011

AVERTISSEMENT : N'oubliez pas que votre travail sera jugé en fonction de vos connaissances, mais aussi – dans une large mesure – en fonction de votre clarté d'expression, de présentation, de la précision des termes employés et de votre orthographe. Par conséquent, relisez-vous avant de rendre votre copie. **ET SOYEZ LE PLUS CLAIR POSSIBLE DANS VOS RÉPONSES !**

I. DROIT - COLLECTE (4,5 points)

- a) « Les archives, ce sont de vieux papiers » : expliquez en quoi cette affirmation n'est pas conforme à la définition légale des archives, en précisant de quels grands textes résulte la définition légale. (1,5 point)
- b) Que recouvre l'expression « archives privées » et quelle est sa définition juridique ? Citez au moins trois exemples de types d'archives privées. (1 point)
- c) Quelles règles une administration publique doit-elle respecter pour procéder à l'élimination de dossiers et pourquoi ? (1 point)
- d) Quelles sont les principales composantes d'un « tableau de gestion d'archives » et d'une « circulaire de tri » ? Quelle est la différence entre ces deux documents ? (1 point)

II. INSTITUTIONS - COMMUNICATION ET VALORISATION (6 points)

- a) « Les archives publiques en France sont conservées dans de multiples institutions et organismes ». À l'aide d'exemples concrets, expliquez et commentez cette affirmation. (2 points)
- b) Quelles sont les principales missions :
 - * du Service interministériel des Archives de France (SIAF) ;
 - * des Archives nationales.(1 point)

- c) Qu'est-ce qu'une demande de consultation d'archives par dérogation ? Décrivez la procédure et donnez un exemple. (1 point)
- d) Donnez trois exemples de dispositions devant figurer dans le règlement de toute salle de lecture et justifiez-les. (1 point)
- e) Quelles sont les principales possibilités offertes aux services d'archives par les nouvelles technologies pour mettre en valeur leurs collections ? (1 point)

III. CLASSEMENT ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE (4 points)

- a) Qu'est-ce qu'un fonds d'archives ? (1 point)
- b) À quels niveaux de description peut s'appliquer l'analyse archivistique ? Donnez le nom de la norme générale qui permet cette description. (1 point)
- c) Citez les principaux éléments de l'analyse archivistique, en les présentant avec la ponctuation requise. (1 point)
- d) Quel est le principe de l'inventaire méthodique et à quel niveau de description se situe-t-il ? (1 point)

IV. CONSERVATION MATERIELLE – ARCHIVES ET INFORMATIQUE (4 points)

- a) Quels sont les principaux agents biologiques de dégradation du papier et leurs caractéristiques ? Quelles mesures de conservation préventive peut-on mettre en œuvre pour s'en prémunir (à spécifier pour chaque type d'agent de dégradation) ? (2 points)
- b) Qu'est une information numérique structurée ? Citez au moins deux avantages de la structuration de l'information. (1 point)
- c) Quels sont les deux modes majeurs de production d'instruments de recherche électroniques structurés ? Au besoin, appuyez-vous sur des exemples. (1 point)

V. USAGES DES ARCHIVES EN HISTOIRE (1,5 point)

- a) Quelles sont les grandes particularités de l'« École des Annales » ? Quels types de travaux historiques encourage-t-elle en histoire moderne (n'hésitez pas à donner quelques exemples) ?
- b) Les principaux travaux régionaux en Poitou-Charentes en histoire contemporaine (sources, instruments, thèmes...) ?